

CERTIFICAT D'AGRÉMENT D'UN MODÈLE DE COLIS

L'Autorité compétente française,

Vu l'article R. 595-1 du code de l'environnement ;

Vu la demande présentée par la société Orano NPS par lettre COR-21-000208-010 Vers. 1.0 du 30 avril 2021 ;

Vu le dossier de sûreté TN International DOS-19-018266-000 Vers. 2.0 du 30 avril 2021 ;

Vu les résultats de la consultation du public réalisée du 16 février 2022 au 3 mars 2022,

Certifie que le modèle de colis constitué par l'emballage **TN MW**, décrit dans l'annexe 0 à l'indice c et :

- chargé d'au maximum soixante canettes IRE, dont au plus trente dites « *doublement chargées* », telles que décrites en annexe 1 à l'indice c, est conforme en tant que **modèle de colis de type B(U) chargé de matières fissiles**,
- vidé, contaminé ou non, muni ou non de ses aménagements internes, est conforme en tant que **modèle de colis de type B(U)**,

aux prescriptions des règlements et accords ci-après énumérés :

- règlement de transport des matières radioactives de l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique, collection normes de sûreté, N° SSR-6, édition de 2018 ;
- accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) ;
- code maritime international des marchandises dangereuses (code IMDG de l'OMI) ;
- règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID) ;
- arrêté du 23 novembre 1987 modifié relatif à la sécurité des navires, division 411 du règlement annexé (dit « arrêté RSN ») ;
- arrêté du 29 mai 2009 modifié relatif au transport des marchandises dangereuses par voies terrestres (dit « arrêté TMD »).

Le présent certificat ne dispense pas l'expéditeur d'observer les prescriptions établies par les autorités des pays à travers ou vers le territoire desquels le colis sera transporté.

La validité du présent certificat expire le 01/05/2029.

Numéro d'enregistrement : **CODEP-DTS-2022-021614**

Fait à Montrouge, le 04/05/2022,

**Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire
et par délégation,
le directeur des transports et des sources,**

Signé par

Fabien FÉRON

RÉCAPITULATIF DES ÉMISSIONS DU CERTIFICAT

Émission	Expiration	Type d'émission et modifications apportées	Cote du certificat	Indice de révision				
				corps	t	0	1	-
28/04/17	15/05/22	Nouvel agrément	F/416/B(U)F-96	Aa	-	a	a	-
23/09/20	15/05/22	Extension d'agrément	F/416/B(U)F-96	Ab	-	b	b	-
04/05/22	01/05/29	Renouvellement d'agrément	F/416/B(U)F	Bc	-	c	c	-

